

Mairie d'IFS **Esplanade François Mitterrand** B.P. 44 - 14123 IFS

Tél: 02-31-35-27-27 Fax: 02-31-78-30-09 Département

CALVADOS

Canton

CAEN XVI

OUVERTURE DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE FLASH DANSE IFS - SOIRÉE DANSANTE SAMEDI 1^{ER} JUIN 2024 Arrêté n°2024/120

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L.2212-1 et l.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure ;

VU la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement

VU la partie législative du Code de la Santé Publique et notamment l'article L.3321-1 relatif à la classification des boissons et l'article L.3335-4 relatif à l'ouverture d'un débit de boissons temporaire dans une enceinte sportive modifié par l'article 18 de la loi de Finances pour 2001;

VU l'arrêté préfectoral du 11 décembre 1990 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons dans le Calvados, modifié par l'arrêté préfectoral du 9 février 1993 ;

VU la règlementation du Code de la Santé Publique relative à la déclaration des débits de boissons

VU la demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire par Madame Laurence MARIE, présidente de l'association Flash Danse Ifs, à l'occasion d'un repas et soirée dansants, qui aura lieu le samedi 1er juin 2024, salle François Mitterrand à Ifs;

ARRETE

- Article 1: Madame Laurence MARIE, présidente de l'association Flash Danse Ifs est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire à l'occasion d'un repas et soirée dansants, le samedi 1er juin 2024 à la salle François Mitterrand à Ifs.
- Article 2: A l'occasion de la manifestation mentionnée à l'article 1er, le débit de boissons temporaire ne pourra vendre ou offrir, sous quelque forme que ce soit, que des boisson des groupes un et trois définis à l'article L.3321-1 du code de la santé publique.
- Article 3: Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
 - Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;

Monsieur le Chef de Service Police Municipale;

Madame Laurence MARIE, présidente de l'association Flash Danse Ifs.

Fait à Ifs, le 27 mai 2024

